

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 octobre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - Patrick BORÉ représenté par Gérard GAZAY - Roland MOUREN représenté par Roland GIBERTI.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Arlette FRUCTUS - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Richard MALLIÉ.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 021-4498/18/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Medinsoft pour l'animation de la filière numérique, contribution au programme d'animation Aix-Marseille French Tech et organisation des 3 jours de l'intelligence collective - Approbation d'une convention

MET 18/8111/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le territoire d'Aix-Marseille- Provence avec une économie numérique forte de 44 000 emplois et de 7 000 entreprises générant un chiffre d'affaires de 8 milliards d'euros, constitue un écosystème de rayonnement mondial. Territoire créatif, Aix-Marseille-Provence est présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur du numérique avec de nombreux acteurs industriels qui se positionnent de la fabrication des cartes à puces à la production de jeux vidéos, en passant par l'e-commerce, l'e-tourisme, les logiciels ou les applicatifs à destinations du mobile...

Créé en 2003, et comptant plus de 160 membres, Medinsoft est un des principaux réseaux de professionnel de l'industrie numérique sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Résolument ancrée au cœur d'un secteur stratégique pour le développement innovant du territoire, Medinsoft met son dynamisme au service de ses adhérents afin de leur proposer des rencontres périodiques, des participations sur des salons professionnels à dimension nationale et internationale, de nombreuses actions de communication, de formation et de partage de bonnes pratiques.

Medinsoft s'adresse à l'ensemble des composantes de l'économie numérique, et plus précisément les éditeurs et intégrateurs de logiciels, les sociétés de conseil et de service, les fournisseurs d'infrastructures, ...

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 15 novembre 2018

Medinsoft est membre du Syntec numérique et fédère sur le territoire les entreprises de la filière « logiciels et services » et leur propose des actions spécifiques au profit de leur développement.

Doté d'une commission e-économie et d'une autre, emploi formation, en charge du Forum Medinjob et du portail Medinjob, Medinsoft se pose comme l'acteur associatif de référence dans ces domaines réunissant en son sein datacenters, fournisseurs de solutions, web agencies, e-commerçants, et l'ensemble des structures de formations initiale ou continues, privées comme publiques,

C'est donc tout naturellement que Medinsoft s'est impliqué dans la candidature Aix-Marseille French Tech de la future Métropole Aix-Marseille-Provence, avant d'être nommé coordinateur du label Aix-Marseille French Tech décerné par le gouvernement en novembre 2014.

Medinsoft a opéré l'animation du label Aix-Marseille French Tech de son origine jusqu'à mars 2018 où un renouvellement de gouvernance a été mis en place suite à un Appel à Manifestation d'Intérêt.

Aujourd'hui Medinsoft, en tant que cluster des éditeurs de logiciels et plus généralement des entreprises spécialisées dans le numérique, continue sa mission d'animation et de développement de la filière et collabore au programme d'actions et d'animations d'Aix-Marseille French Tech.

Les objectifs généraux de Medinsoft sont les suivants ;

- Mettre en commun et croiser les compétences pluridisciplinaires des membres,
- Créer des synergies, pour devenir plus efficaces, et améliorer globalement les potentiels d'offres numériques de chacun,
- Réaliser des opérations collectives de promotion de la filière, en mutualisant les coûts,
- Profiter des connaissances et des contacts de chaque membre pour développer un réseau d'influences,
- Gagner ensemble des projets importants et fédérateurs faisant appel aux connaissances particulières de tout ou partie des membres,
- Créer un réseau d'entreprises aux compétences diverses mais avec un projet d'entreprise commun : développer son business, gagner de nouveaux marchés et élargir son champ d'activité par addition de compétences,
- Contribuer par ses animations et actions à la transformation digitale des entreprises,
- Contribuer à l'animation territoriale de la filière numérique et du programme d'actions et d'animations Aix-Marseille French Tech.

A ce titre, Medinsoft sollicite le soutien de la Métropole Aix-Marseille Provence au titre du programme d'actions suivant :

- Organisation de 3 sessions d'afterworks thématiques d'avril à décembre 2018 réunissant les acteurs d'un secteur d'activité au contact d'experts du numérique pour réfléchir collectivement et les éclairer sur les leviers de transformation digitale de leur organisation et de leur filière
- Organisation de Commissions thématiques constituées d'expert du numérique pour faire émerger des stratégies de transformation digitale liées aux champs d'actions des collectivités comme des entreprises et délivrer des recommandations stratégiques et opérationnelles au service du collectif
- Organisation des 3 jours de l'Intelligence collective articulé autour de trois événements en octobre 2018 :
 - le forum Medinjob dédié à l'emploi dans la filière numérique au Pôle Media de la belle de Mai,
 - le Salon des Entrepreneurs au Parc Chanot de Marseille,
 - Le Financial IT Day Méditerranée dédié au financement des entreprises technologiques et des startups du numérique.
- Organisation du Grand Opening Aix-Marseille French Tech et du salon « Why digital » dédié aux

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 15 novembre 2018

opportunités du développement digital pour les entreprises le 20 septembre à La Vieille Charité à Marseille

Pour les actions menées au titre de la fédération et de l'animation de la filière numérique, logiciels et services, le soutien financier de la Métropole d'Aix-Marseille Provence s'élèvera à 40.000 euros.

L'association Medinsoft a déposé deux dossiers de demande de subvention auprès de la Métropole :

- Un dossier de soutien à la gouvernance au titre de l'animation du label French Tech intégrant la poursuite des actions dédiées à l'animation de la filière digitale (Afterworks thématiques, Commissions thématiques, Grand Opening, Salon « why digital » pour 190 000 euros,
- Un dossier au titre de l'organisation des 3 jours de l'intelligence collective pour 15 000 euros.

Par délibération du Bureau de la Métropole le 22 mai 2018, 47 500 euros ont déjà été attribués à Medinsoft au titre de la gouvernance Aix-Marseille French Tech du 1^{er} trimestre 2018.

Il est proposé au vote un soutien de 40 000 euros au titre des actions décrites, décomposé comme suit :

- 15 000 euros au titre du soutien de l'action pour l'organisation des 3 jours de l'intelligence collective représentant 13,63 % d'un budget prévisionnel de l'action de 110 000 euros,
- 25 000 euros au titre du soutien à la gouvernance du cluster Medinsoft représentant 3,12 % d'un budget prévisionnel global de 800 000 euros.

Ce soutien financier est pris en charge intégralement sur le Budget Métropolitain Centralisé.

Il convient de préciser qu'il est dérogé à l'article 12.2 du RBF dans la mesure où il s'agit de soutenir l'association pour des actions en partie menées entre le 1^{er} avril 2018 et le 20 septembre 2018.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Métropole ;
- La délibération n°ECO 005-2871/17/BM du Bureau de la Métropole du 14 décembre 2017 ;
- La délibération N° ECO 001-3671/18/BM du Bureau de la Métropole du 18 mai 2018 soutenant les actions de Medinsoft au titre de l'animation du label French Tech au titre du 1^{er} trimestre 2018

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 15 novembre 2018

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir l'association Medinsoft au titre de sa gouvernance et de ses actions au service du développement de la filière numérique du territoire.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée à l'association Medinsoft une subvention totale de 40 000 euros, dont 15 000 euros au titre de l'action « 3 jours de l'intelligence collective » et 25 000 euros au titre de sa participation à l'animation de la filière numérique du territoire au côté d'Aix-Marseille French Tech.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée à conclure avec l'association Medinsoft.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget centralisé métropolitain 2018, sous-politique B370 chapitre 65 - nature 65748 - fonction 61.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Territoire numérique et Innovation
technologique

Gérard BRAMOULLÉ